





REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

Tarification de contrats annuels: attribution de janvier à août tarif annuel, ensuite tarif de passage Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1/ Redevances d'occupation

Catégories de ports selon leur niveau d'accessibilité sur une marée	Redevance annuelle	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance hebdomadaire	Redevance nuitée
		<u>Basse saison</u> du 1er octobre au 30 avril	Moyenne saison mai juin et septembre	<u>Haute saison</u> du 1er juillet au 31 août	
Catégorie 1	88,00	2,10	6,60	11,00	2,00
Catégorie 2	71,00	1,80	5,55	8,80	1,50
Catégorie 3	34,00	1,55	3,30	5,50	1,00

Catégorie 1 : La Teste de Buch - Gujan-Mestras

Catégorie 2 : Arès - Andernos - Lanton Catégorie 3 : Ports fluviaux de Biganos

Navire multicoque sur linéaire public dans le port (sauf bateaux proféssionnels)	Prix simple X2 sur domanialité et équipement (hors corps mort et devant AOT terrestre)		
Navire patrimonial	- 35 % (appliqué sur la redevance d'occupation)		
Navire propulsion à voile	- 20 % (appliqué sur la redevance d'occupation)		
Navire de plaisance des titulaires d'AOT terrestres (uniquement pour toute attribution initiale de l'AOT concernée avant 2020)	-75%		

CCUPATION DU PLAN D'EAU DE	VANT LES AOT
ERRESTRES DES ENTREPRISES	
éclaration annuelle de l'entrepr	ise)

Nb d'emplacements déclaré * Longueur moyenne déclarée * tarifs au m (catégorie 1 ou 2)

NB : les navires sur les emplacements demandés doivent faire l'objet d'un contrat de maintenance avec l'entreprise nautique

POSTE D'AMARRAGE	PROFESSIONNEL SUR
LINEAIRES PUBLICS	AMENAGES

Redevance assise sur la longueur du navire pro ou sur la longueur moyenne déclarée des navires en réparation ou maintenance (catégorie 1 ou 2 + redevance domaniale annexe)







REDEVANCES PLAN D'EAU 2023 (TARIFS en euros TTC)

REDEVANCE TOTALE = Redevance d'occupation + redevance domaniale annexe

2/ Redevances domaniales annexes

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

Niveau d'équipement portuaire	Catégorie A : Ponton aménagé et équipé de catways SMPBA avec eau et électricité	Catégorie B : Ponton aménagé SMPBA sans catways avec eau et/ou électricité	Catégorie C : - ponton aménagé SMPBA ou - quai avec eau et/ou électricité	Catégorie D : Quai aménagé SMPBA (échelles et systèmes d'amarrage fixe)	Catégorie E : Linéaire non aménagé SMPBA
Montant annuel et au m (en euros)	76,00€	56,00€	38,00 €	32,00 €	0,00€
Montant hebdomadaire moyenne et haute saison (mai à septembre)	6,30€	4,90 €	3,15€	1,55€	0,00€
Montant hebdomadaire basse saison (1er oct au 30avril)	3,00€	2,35 €	1,52€	0,75€	0,00€
Montant nuitée et au m (en euros)	0,95€	0,80€	0,55€	0,25€	0,00€

Catégorie A : Andernos (Digue ouest quai Jean Bonnat)+ Patrimoine La Teste + Gujan OstréaEdulis

Catégorie B : Lanton (Fontainevielle + Taussat Vieux Port digue est) + Lanton Cassy ABCD

Catégorie C : La Teste de Buch (Digues Est)

Andernos (Bétey) - Lanton (Taussat Vieux Port digue Ouest)

Catégorie D : Lanton (Cassy Digue E), Meyran Est darse ouest (début), Canal fond de darse, Ares et Andernos

Catégorie E: Lanton (piquets), Canelot et L'aiguillon

du pôle nautique en 2023

Biganos (port de Biganos et port des Tuiles) et devant AOT terrestres

MENSUEL

3/ Redevance d'amarrage - Corps morts

Tarifs au mètre (longueur du navire selon acte de francisation ou carte de navigation)

1ères lignes 2ème ligne et suivantes	1er mars au 31 octobre 33,00	JUIN/JUILLET / AOUT 21,00 40,00	JUIN/ JUILLET / AOUT 10,00	6,00 12,00	1,50 3,00
4 / Inscription et renouvellement sur liste d'attente par commune			15€/3 ans /par liste occupation annuelle		
5 / Déplacement d'un navire mis en sécurité par le SMPBA à terre ou sur plan d'eau			350€		
6 / Navire sans autorisation - occupation sans droit ni titre. Tarification journalière			100 €		
7 / Navire détenant un emplacement sur le ponton			abattement de 50%		

MENSUEL HORS